



Grille des usages et normes

Zone :

H-101

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1				
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole					
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis					
		Usages spécifiquement exclus					
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé				
		Marge avant minimale (m)	7,5				
		Marge latérale minimale (m)	2				
		Marges latérales totale minimales (m)	4				
		Marge arrière minimale (m)	9				
		Hauteur en étages minimale	1				
		Hauteur en étages maximale	2				
		Implantation au sol minimale (m ²)	80				
		Largeur minimale (m)	8				
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%				
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	18				
		Profondeur minimale (m)	30				
		Superficie minimale (m ²)	540				
	Divers	Notes particulières					
PIA							
PAE							
Projet intégré							
Notes particulières							

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)					
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs	•				
		Parcs et espaces naturels et récréatifs	•				
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé				
		Marge avant minimale (m)	12				
		Marge latérale minimale (m)	9				
		Marges latérales totale minimales (m)	18				
		Marge arrière minimale (m)	9				
		Hauteur en étages minimale	1				
		Hauteur en étages maximale	2				
		Implantation au sol minimale (m ²)					
		Largeur minimale (m)					
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	50%				
Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	23					
	Profondeur minimale (m)	30					
	Superficie minimale (m ²)	690					
Divers	Notes particulières						
	PIIA						
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières							



Grille des usages et normes

Zone :

H-103

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1	1			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé	Jumelé			
		Marge avant minimale (m)	7	7			
		Marge latérale minimale (m)	1,5	0			
		Marges latérales totale minimales (m)	3,5	1,5			
		Marge arrière minimale (m)	9	9			
		Hauteur en étages minimale	1	1			
		Hauteur en étages maximale	2	2			
		Implantation au sol minimale (m ²)	60	55			
		Largeur minimale (m)	7	7			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%	30%			
Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	18	17				
	Profondeur minimale (m)	30	30				
	Superficie minimale (m ²)	540	510				
Divers	Notes particulières						
	PIIA						
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières							

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1	1				
		Résidence communautaire						
Activités économiques urbaines		Biens, services et bureaux						
		Transformation et secteur secondaire						
		Entreposage, distribution et parc de véhicules						
		Production immatérielle						
Services publics et communautaires		Services éducatifs						
		Services de soins hospitaliers						
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs						
		Parcs et espaces naturels et récréatifs						
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports						
Activités rurales		Exploitation agricole						
		Activités extérieures extensives						
Autres		Usages spécifiquement permis						
		Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé	Contiguë				
		Marge avant minimale (m)	6	6				
		Marge latérale minimale (m)	0	0				
		Marges latérales totale minimales (m)	2,7	3				
		Marge arrière minimale (m)	8	8				
		Hauteur en étages minimale	1	1				
		Hauteur en étages maximale	1	1				
		Implantation au sol minimale (m ²)	60	55				
		Largeur minimale (m)	7	7				
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%	30%				
	Parcelle		Largeur minimale à l'avant (m)	13	7			
			Profondeur minimale (m)	30	30			
			Superficie minimale (m ²)	430	210			
	Divers		Notes particulières		(1)			
PIIA								
PAE								
Projet intégré								
Notes particulières	(1) La marge latérale totale "0" s'applique à une unité centrale partageant deux murs mitoyens.							



Grille des usages et normes

Zone :

H-105

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1				
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé				
		Marge avant minimale (m)	7,5				
		Marge latérale minimale (m)	1,5				
		Marges latérales totale minimales (m)	3,5				
		Marge arrière minimale (m)	9				
		Hauteur en étages minimale	1				
		Hauteur en étages maximale	2				
		Implantation au sol minimale (m ²)	58				
		Largeur minimale (m)	8				
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%				
Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	14					
	Profondeur minimale (m)	30					
	Superficie minimale (m ²)	420					
Divers	Notes particulières	(1)					
	PIA						
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières	(1) Pour un bâtiment d'un seul étage, la superficie d'implantation au sol minimale est de 84 m ² .					Amendements	
						No. régl.	Date e. v.
						501-09	2023-01-27



Grille des usages et normes

Zone :

H-106

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1					
			Résidence communautaire					
Activités économiques urbaines		Biens, services et bureaux						
		Transformation et secteur secondaire						
		Entreposage, distribution et parc de véhicules						
		Production immatérielle						
		Services éducatifs						
Services publics et communautaires		Services de soins hospitaliers						
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs						
		Parcs et espaces naturels et récréatifs						
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports						
		Exploitation agricole						
Activités rurales		Activités extérieures extensives						
		Usages spécifiquement permis						
Autres		Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé					
		Marge avant minimale (m)	6					
		Marge latérale minimale (m)	1,5					
		Marges latérales totale minimales (m)	3,5					
		Marge arrière minimale (m)	8					
		Hauteur en étages minimale	1					
		Hauteur en étages maximale	1					
		Implantation au sol minimale (m ²)	60					
		Largeur minimale (m)	7					
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%					
	Parcelle		Largeur minimale à l'avant (m)	16,5				
			Profondeur minimale (m)	30				
			Superficie minimale (m ²)	495				
	Divers		Notes particulières					
		PIIA						
		PAE						
		Projet intégré						
Notes particulières								

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)					
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs			B		
		Services de soins hospitaliers		B			
		Équipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs	•				
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis	(1)	(2)	(3)			
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé	Isolé	Isolé		
		Marge avant minimale (m)	6	6	6		
		Marge latérale minimale (m)	2	2	2		
		Marges latérales totale minimales (m)	4	4	4		
		Marge arrière minimale (m)	9	9	9		
		Hauteur en étages minimale	1	1	1		
		Hauteur en étages maximale	3	3	3		
		Implantation au sol minimale (m ²)	100	100	100		
		Largeur minimale (m)	8	8	8		
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%	30%	30%		
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	23	23	23		
		Profondeur minimale (m)	30	30	30		
		Superficie minimale (m ²)	690	690	690		
Divers	Notes particulières						
	PIIA	•	•	•			
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières	(1) Terrain d'amusement, de jeu ou de sport (2) Centre de réadaptation (3) École primaire						

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1	1	1	4-6	
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé	Jumelé	Contiguë	Isolé	
		Marge avant minimale (m)	6	6	6	6	
		Marge latérale minimale (m)	2	0	0	2	
		Marges latérales totale minimales (m)	4	1,8	1,8	4	
		Marge arrière minimale (m)	9	9	9	9	
		Hauteur en étages minimale	1	2	2	2	
		Hauteur en étages maximale	2	3	3	3	
		Implantation au sol minimale (m ²)	80	64	64	100	
		Largeur minimale (m)	8	6,7	6,7	8	
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%	40%	35%	40%	
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	18	9	6,7	18	
		Profondeur minimale (m)	30	27	27	33,6	
		Superficie minimale (m ²)	540	240	180	690	
	Divers	Notes particulières		(1)	(2)(3)	(4)	
		PIIA	•	•	•	•	
		PAE					
Projet intégré					•		
Notes particulières	(1)	Dans le cas d'un bâtiment de 3 étages, la marge arrière minimale du bâtiment est de 12 m, la superficie d'implantation au sol minimale est de 40 m ² et le pourcentage d'occupation d'emprise au sol maximal est de 30%.					
	(2)	Dans le cas d'un bâtiment de 3 étages, les marges latérales totales sont 2,5m, la marge arrière minimale est de 12 m et la superficie d'implantation au sol minimale est de 40 m ²					
	(3)	Une marge latérale totale minimale de 0 mètre s'applique pour un bâtiment central partageant deux murs mitoyens					
	(4)	La distance minimale à respecter entre 2 bâtiments doit être égale au double de la marge minimale prescrite (soit 4 mètres), cette disposition prévaut sur toute autre disposition à cet effet.					

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1- (3)	1- (3)	1- (3)		
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux	A (4)	A (4)	A (4)		
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé	Jumelé	Contiguë		
		Marge avant minimale (m)	3	3	3		
		Marge latérale minimale (m)	0	0	0		
		Marges latérales totale minimales (m)	4	4	4		
		Marge arrière minimale (m)	9	9	9		
		Hauteur en étages minimale	2	2	2		
		Hauteur en étages maximale	3	3	3		
		Implantation au sol minimale (m ²)	80	80	80		
		Largeur minimale (m)	8	8	8		
	Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%	30%	30%			
Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	24	20	20			
	Profondeur minimale (m)	30	30	30			
	Superficie minimale (m ²)	720	600	600			
Divers	Notes particulières	(1)(3)	(1)(3)	(1)(2)(3)			
	PIA	•	•	•			
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières	<p>(1) La superficie brute de plancher maximale occupée par un bâtiment commercial doit être inférieure à 3 500 mètres carrés.</p> <p>(2) Une marge latérale totale de "0" mètre est autorisée pour une unité centrale ayant deux murs latéraux mitoyens</p> <p>(3) Un usage de la catégorie logement est autorisé pourvu qu'il soit obligatoirement inclus dans un bâtiment à usages mixte et si les cases de stationnement exigées pour l'usage résidentiel sont à l'intérieur</p> <p>(4) Malgré les niveaux de contraintes, les terrasses extérieures sont autorisées en tant que lieu d'exercice extérieur.</p>						



Grille des usages et normes

Zone :

P-110

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)					
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs	•				
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole					
Activités extérieures extensives							
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation					
		Marge avant minimale (m)					
		Marge latérale minimale (m)					
		Marges latérales totale minimales (m)					
		Marge arrière minimale (m)					
		Hauteur en étages minimale					
		Hauteur en étages maximale					
		Implantation au sol minimale (m ²)					
		Largeur minimale (m)					
		Pourcentage d'emprise au sol maximal					
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)					
		Profondeur minimale (m)					
Superficie minimale (m ²)							
Divers	Notes particulières						
	PIIA						
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières							

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1	1			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs			•		
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole					
Activités extérieures extensives							
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Jumelé	Contiguë			
		Marge avant minimale (m)	3,5	3,5			
		Marge latérale minimale (m)	0	0			
		Marges latérales totale minimales (m)	2	3			
		Marge arrière minimale (m)	6	6			
		Hauteur en étages minimale	2	2			
		Hauteur en étages maximale	3	3			
		Implantation au sol minimale (m ²)	55	55			
		Largeur minimale (m)	7	6,1			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	40%	40%			
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	9	6,1			
		Profondeur minimale (m)	22	22			
		Superficie minimale (m ²)	178	130			
	Divers	Notes particulières	(1)	(1)(2)			
		PIIA	•	•			
		PAE					
Projet intégré							
Notes particulières	<p>(1) La marge avant maximale est de 4 mètres</p> <p>(2) Une marge latérale totale de "0" mètre est autorisée pour une unité centrale ayant deux murs latéraux mitoyens</p>						

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1	1	7-12		
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Jumelé	Contiguë	Isolé		
		Marge avant minimale (m)	7,5	7,5	3,5		
		Marge latérale minimale (m)	0	0	2		
		Marges latérales totale minimales (m)	3	3	4		
		Marge arrière minimale (m)	9	9	9		
		Hauteur en étages minimale	2	2	3		
		Hauteur en étages maximale	2	2	3		
		Implantation au sol minimale (m ²)	62	62	300		
		Largeur minimale (m)	6	6	18,3		
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%	40%	80%		
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	9	6	15		
		Profondeur minimale (m)	28	28	29		
		Superficie minimale (m ²)	260	175	1500		
	Divers	Notes particulières	(1)	(1)(2)			
PIIA							
PAE							
Projet intégré							
Notes particulières	<p>(1) La marge avant secondaire peut être diminué de 40%.</p> <p>(2) La marge latérale totale zéro s'applique seulement à une unité centrale d'un bâtiment réputé contigu composé de 3 unités.</p>						

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	4-18	4-6			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé	Jumelé			
		Marge avant minimale (m)	4	4			
		Marge latérale minimale (m)	4	0			
		Marges latérales totale minimales (m)	8	9			
		Marge arrière minimale (m)	5,7	5,7			
		Hauteur en étages minimale	3	2			
		Hauteur en étages maximale	4	3			
		Implantation au sol minimale (m ²)	500	180			
		Largeur minimale (m)	25	15			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%	30%			
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	100	100			
		Profondeur minimale (m)	30	30			
		Superficie minimale (m ²)	1000	1000			
Divers	Notes particulières	(1)(2)(3)	(1)(2)				
	PIIA	•	•				
	PAE						
	Projet intégré	•	•				
Notes particulières	<p>(1) Une distance minimale de 7.5 mètres doit être prévue entre deux groupes de bâtiments résidentiels de 4 logements et plus</p> <p>(2) Une bande minimale de 3 mètres doit être préservée en pourtour du projet intégré</p> <p>(3) Pour un bâtiment de plus de 7 logements, au moins 50% des cases de stationnement exigées doivent être à l'intérieur</p>						

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1-3	1- (2)			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux		A	A		
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé	Isolé	Isolé		
		Marge avant minimale (m)	4,5	4,5	4,5		
		Marge latérale minimale (m)	1	1,5	1,5		
		Marges latérales totale minimales (m)	3	4	4		
		Marge arrière minimale (m)	9	9	9		
		Hauteur en étages minimale	2	2	2		
		Hauteur en étages maximale	2	2	2		
		Implantation au sol minimale (m ²)	80	80	80		
		Largeur minimale (m)	8	8	8		
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%	30%	30%		
Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	18	18	18			
	Profondeur minimale (m)	30	30	30			
	Superficie minimale (m ²)	540	540	540			
Divers	Notes particulières		(1)	(1)			
	PIIA	•	•	•			
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières	<p>(1) Les superficies maximales brutes de plancher permises pour les établissements commerciaux sont de 3 500 mètres carrés.</p> <p>(2) Un usage de la catégorie logement est autorisé dans un bâtiment à usages mixte si les cases de stationnement exigées pour l'usage résidentiel sont à l'intérieur.</p>						

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1	1			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux			A		
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis			(1)			
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé	Jumelé	Isolé		
		Marge avant minimale (m)	0	0	0		
		Marge latérale minimale (m)	1,5	0	1,5		
		Marges latérales totale minimales (m)	3	2,5	3		
		Marge arrière minimale (m)	6	6	6		
		Hauteur en étages minimale	1	1	1		
		Hauteur en étages maximale	2	2	2		
		Implantation au sol minimale (m ²)	80	70	80		
		Largeur minimale (m)	8	7	8		
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	40%	40%	0,4		
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	14	10	14		
		Profondeur minimale (m)	30	30	30		
		Superficie minimale (m ²)	420	360	420		
Divers	Notes particulières	(2)	(2)	(2)(3)			
	PIIA	•	•	•			
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières	<p>(1) Bar laitier, Restauration avec service complet ou restreint, Auberge ou gîte touristique</p> <p>(2) La marge avant maximale permise est de 5 mètres</p> <p>(3) Les superficies maximales brutes de plancher permises sont de 3500 mètres carrés.</p>						

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	7-12	4-6			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé	Jumelé			
		Marge avant minimale (m)	4	4			
		Marge latérale minimale (m)	4,5	0			
		Marges latérales totale minimales (m)	9	9			
		Marge arrière minimale (m)	4,5	4,5			
		Hauteur en étages minimale	2	2			
		Hauteur en étages maximale	3	3			
		Implantation au sol minimale (m ²)	400	200			
		Largeur minimale (m)	28	14			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%	30%			
Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	40	40				
	Profondeur minimale (m)	100	100				
	Superficie minimale (m ²)	4000	4000				
Divers	Notes particulières	(1)	(1)				
	PIA	•	•				
	PAE						
	Projet intégré	•	•				
Notes particulières							



Grille des usages et normes

Zone :

H-120

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1					
		Résidence communautaire						
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux						
		Transformation et secteur secondaire						
		Entreposage, distribution et parc de véhicules						
		Production immatérielle						
	Services publics et communautaires	Services éducatifs						
		Services de soins hospitaliers						
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs						
		Parcs et espaces naturels et récréatifs						
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports						
	Activités rurales	Exploitation agricole						
		Activités extérieures extensives						
	Autres	Usages spécifiquement permis						
		Usages spécifiquement exclus						
	Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé				
			Marge avant minimale (m)	8				
			Marge latérale minimale (m)	1,5				
			Marges latérales totale minimales (m)	4				
			Marge arrière minimale (m)	9				
Hauteur en étages minimale			1					
Hauteur en étages maximale			2					
Implantation au sol minimale (m ²)			80					
Largeur minimale (m)			8					
Pourcentage d'emprise au sol maximal			30%					
Parcelle		Largeur minimale à l'avant (m)	18					
		Profondeur minimale (m)	30					
		Superficie minimale (m ²)	540					
Divers	Notes particulières	(1)						
	PIIA							
	PAE							
	Projet intégré							
Notes particulières	(1) La marge avant maximale permise est de 10 mètres.							



Grille des usages et normes

Zone :

H-121

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1				
		Activités économiques urbaines	Résidence communautaire				
Biens, services et bureaux							
Transformation et secteur secondaire							
Entreposage, distribution et parc de véhicules							
Services publics et communautaires	Production immatérielle						
	Services éducatifs						
	Services de soins hospitaliers						
	Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs						
	Parcs et espaces naturels et récréatifs						
Activités rurales	Utilité publique et grandes infrastructures de transports						
	Exploitation agricole						
Autres	Activités extérieures extensives						
	Usages spécifiquement permis						
Normes	Bâtiment	Usages spécifiquement exclus					
		Mode d'implantation	Isolé				
		Marge avant minimale (m)	8				
		Marge latérale minimale (m)	2				
		Marges latérales totale minimales (m)	4				
		Marge arrière minimale (m)	8				
		Hauteur en étages minimale	1				
		Hauteur en étages maximale	2				
		Implantation au sol minimale (m ²)	80				
		Largeur minimale (m)	8				
	Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%					
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	18				
		Profondeur minimale (m)	30				
Superficie minimale (m ²)		540					
Divers	Notes particulières						
	PIIA						
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières							

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1	4-6	1-		
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux			A	A	
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole					
Activités extérieures extensives							
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé	Isolé	Isolé	Isolé	
		Marge avant minimale (m)	6	6	6	6	
		Marge latérale minimale (m)	1,5	2	2	2	
		Marges latérales totale minimales (m)	3,5	5	5	5	
		Marge arrière minimale (m)	9	9	9	9	
		Hauteur en étages minimale	1	2	2	2	
		Hauteur en étages maximale	2	2	2	2	
		Implantation au sol minimale (m ²)	80	150	100	100	
		Largeur minimale (m)	8	8	8	8	
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%	30%	30%	30%	
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	18	18	23	23	
		Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	
		Superficie minimale (m ²)	540	690	690	690	
	Divers	Notes particulières			(1)(2)(3)	(1)(2)	
		PIIA	•	•	•	•	
PAE							
Projet intégré							
Notes particulières	<p>(1) La superficie brute de plancher maximale occupée par un bâtiment commercial doit être inférieure à 3 500 mètres carrés.</p> <p>(2) La superficie maximale du terrain est fixée à 15 000 mètres carrés.</p> <p>(3) Un usage de la catégorie logement est autorisé dans un bâtiment à usages mixte si les cases de stationnement exigées pour l'usage résidentiel sont à l'intérieur;</p>						



Grille des usages et normes

Zone :

H-123

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1	1			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé	Jumelé			
		Marge avant minimale (m)	12	7			
		Marge latérale minimale (m)	2	0			
		Marges latérales totale minimales (m)	4	2			
		Marge arrière minimale (m)	8	8			
		Hauteur en étages minimale	1	1			
		Hauteur en étages maximale	2	2			
		Implantation au sol minimale (m ²)	80	64			
		Largeur minimale (m)	8	7			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%	30%			
Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	15	9,5				
	Profondeur minimale (m)	30	30				
	Superficie minimale (m ²)	450	270				
Divers	Notes particulières						
	PIIA	•	•				
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières							



Grille des usages et normes

Zone :

H-124

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1					
		Résidence communautaire						
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux						
		Transformation et secteur secondaire						
		Entreposage, distribution et parc de véhicules						
		Production immatérielle						
	Services publics et communautaires	Services éducatifs						
		Services de soins hospitaliers						
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs						
		Parcs et espaces naturels et récréatifs						
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports						
	Activités rurales	Exploitation agricole						
		Activités extérieures extensives						
	Autres	Usages spécifiquement permis						
		Usages spécifiquement exclus						
	Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé				
			Marge avant minimale (m)	4				
			Marge latérale minimale (m)	2				
			Marges latérales totale minimales (m)	4				
			Marge arrière minimale (m)	8				
Hauteur en étages minimale			1					
Hauteur en étages maximale			2					
Implantation au sol minimale (m ²)			80					
Largeur minimale (m)			8					
Pourcentage d'emprise au sol maximal			30%					
Parcelle		Largeur minimale à l'avant (m)	15					
		Profondeur minimale (m)	30					
		Superficie minimale (m ²)	450					
Divers	Notes particulières	(1)						
	PIIA	•						
	PAE							
	Projet intégré							
Notes particulières	(1) La marge avant maximale permise est de 6 mètres.							



Grille des usages et normes

Zone :

H-125

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1					
		Résidence communautaire						
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux						
		Transformation et secteur secondaire						
		Entreposage, distribution et parc de véhicules						
		Production immatérielle						
	Services publics et communautaires	Services éducatifs						
		Services de soins hospitaliers						
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs						
		Parcs et espaces naturels et récréatifs						
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports						
	Activités rurales	Exploitation agricole						
		Activités extérieures extensives						
	Autres	Usages spécifiquement permis						
		Usages spécifiquement exclus						
	Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé				
			Marge avant minimale (m)	6				
			Marge latérale minimale (m)	2				
			Marges latérales totale minimales (m)	4				
			Marge arrière minimale (m)	9				
Hauteur en étages minimale			1					
Hauteur en étages maximale			2					
Implantation au sol minimale (m ²)			80					
Largeur minimale (m)			8					
Pourcentage d'emprise au sol maximal			30%					
Parcelle		Largeur minimale à l'avant (m)	15					
		Profondeur minimale (m)	30					
		Superficie minimale (m ²)	450					
Divers	Notes particulières							
	PIIA							
	PAE							
	Projet intégré							
Notes particulières								



Grille des usages et normes

Zone :

H-126

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1				
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole					
Activités extérieures extensives							
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Jumelé				
		Marge avant minimale (m)	7,5				
		Marge latérale minimale (m)	0				
		Marges latérales totale minimales (m)	1,8				
		Marge arrière minimale (m)	6				
		Hauteur en étages minimale	1				
		Hauteur en étages maximale	2				
		Implantation au sol minimale (m ²)	55				
		Largeur minimale (m)	6				
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	35%				
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	8,5				
		Profondeur minimale (m)	24				
Superficie minimale (m ²)		200					
Divers	Notes particulières	(1)(2)(3)					
	PIIA						
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières	<p>(1) Cour privée adjacente à la rue Perron : dans la partie d'une cour privée comprise entre le prolongement imaginaire de la façade arrière et la cour avant, seul un aménagement de terrain au sens de la section 6 du chapitre 6 du règlement est autorisé, à l'exception d'une terrasse au sol. Un avant-toit, un escalier extérieur, une marquise, une saillie architecturale ou un perron y sont également autorisés.</p> <p>(2) Un bâtiment principal ayant une façade faisant face à la rue Perron, doit y avoir sa façade principale, ainsi qu'un trottoir permettant de relier l'entrée principale à la rue Perron.</p> <p>(3) Malgré toute autre disposition à cet effet, la largeur maximale d'une allée de stationnement est de 5 mètres.</p>					Amendements	
						No. règl.	Date e. v.
						501-08	2023-01-27



Grille des usages et normes

Zone :

H-127

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1	2-3			
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé	Isolé			
		Marge avant minimale (m)	7,5	7,5			
		Marge latérale minimale (m)	2	2			
		Marges latérales totale minimales (m)	4	4			
		Marge arrière minimale (m)	9	9			
		Hauteur en étages minimale	1	2			
		Hauteur en étages maximale	2	2			
		Implantation au sol minimale (m ²)	80	80			
		Largeur minimale (m)	8	8			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%	30%			
Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	16	18				
	Profondeur minimale (m)	30	30				
	Superficie minimale (m ²)	480	480				
Divers	Notes particulières						
	PIIA	•	•				
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières							

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1				
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs		•			
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus		(2)				
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé	Isolé			
		Marge avant minimale (m)	2	2			
		Marge latérale minimale (m)	1,5	2			
		Marges latérales totale minimales (m)	3,5	4			
		Marge arrière minimale (m)	9	9			
		Hauteur en étages minimale	1	1			
		Hauteur en étages maximale	2	3			
		Implantation au sol minimale (m ²)	80	100			
		Largeur minimale (m)	8	8			
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	30%	30%			
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	18	18			
		Profondeur minimale (m)	30	30			
		Superficie minimale (m ²)	540	540			
Divers	Notes particulières	(1)					
	PIIA	•	•				
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières	(1)	L'usage Logement est autorisé uniquement si le lot est déjà contigu à une rue existante					
	(2)	Centre de jeux de guerre, Centre de vol en deltaplane et centre de saut à l'élastique					



Grille des usages et normes

Zone :

P-129

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)					
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs	●				
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports					
	Activités rurales	Exploitation agricole					
		Activités extérieures extensives					
	Autres	Usages spécifiquement permis	(1)				
		Usages spécifiquement exclus					
	Normes	Bâtiment	Mode d'implantation				
			Marge avant minimale (m)				
			Marge latérale minimale (m)				
			Marges latérales totale minimales (m)				
			Marge arrière minimale (m)				
Hauteur en étages minimale							
Hauteur en étages maximale							
Implantation au sol minimale (m ²)							
Largeur minimale (m)							
Pourcentage d'emprise au sol maximal							
Parcelle		Largeur minimale à l'avant (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m ²)					
Divers	Notes particulières						
	PIA						
	PAE						
	Projet intégré						
Notes particulières	(1) Cimetière						



Grille des usages et normes

Zone :

H-130

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	7-24				
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs					
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé				
		Marge avant minimale (m)	7,5				
		Marge latérale minimale (m)	3				
		Marges latérales totale minimales (m)	5				
		Marge arrière minimale (m)	9				
		Hauteur en étages minimale	2				
		Hauteur en étages maximale	3				
		Implantation au sol minimale (m ²)	100				
		Largeur minimale (m)	8				
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	60%				
Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	65					
	Profondeur minimale (m)	33					
	Superficie minimale (m ²)	5000					
Divers	Notes particulières						
	PIIA	•					
	PAE						
	Projet intégré	•					
Notes particulières							



Grille des usages et normes

Zone :

H-131

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	4-6					
		Résidence communautaire						
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux						
		Transformation et secteur secondaire						
		Entreposage, distribution et parc de véhicules						
		Production immatérielle						
	Services publics et communautaires	Services éducatifs						
		Services de soins hospitaliers						
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs						
		Parcs et espaces naturels et récréatifs						
		Utilité publique et grandes infrastructures de transports						
	Activités rurales	Exploitation agricole						
		Activités extérieures extensives						
	Autres	Usages spécifiquement permis						
		Usages spécifiquement exclus						
	Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Jumelé				
			Marge avant minimale (m)	3				
			Marge latérale minimale (m)	0				
			Marges latérales totale minimales (m)	4,5				
			Marge arrière minimale (m)	8				
Hauteur en étages minimale			2					
Hauteur en étages maximale			3					
Implantation au sol minimale (m ²)			180					
Largeur minimale (m)			15					
Pourcentage d'emprise au sol maximal			40%					
Parcelle		Largeur minimale à l'avant (m)	20					
		Profondeur minimale (m)	24					
		Superficie minimale (m ²)	480					
Divers		Notes particulières						
	PIIA	•						
	PAE							
	Projet intégré							
Notes particulières								



Grille des usages et normes

Zone :

H-132

Usages	Résidentielle	Logement (Minimum-Maximum)	1-3	1	1		
		Résidence communautaire					
	Activités économiques urbaines	Biens, services et bureaux					
		Transformation et secteur secondaire					
		Entreposage, distribution et parc de véhicules					
		Production immatérielle					
	Services publics et communautaires	Services éducatifs					
		Services de soins hospitaliers					
		Equipements de loisirs et lieux de rassemblement intérieurs					
		Parcs et espaces naturels et récréatifs				•	
Utilité publique et grandes infrastructures de transports							
Activités rurales	Exploitation agricole						
	Activités extérieures extensives						
Autres	Usages spécifiquement permis						
	Usages spécifiquement exclus						
Normes	Bâtiment	Mode d'implantation	Isolé/Jumelé	Jumelé	Contiguë		
		Marge avant minimale (m)	0	3,5	3,5		
		Marge latérale minimale (m)	0	0	0		
		Marges latérales totale minimales (m)	2,5	2	3		
		Marge arrière minimale (m)	6	6	6		
		Hauteur en étages minimale	1	2	2		
		Hauteur en étages maximale	2	3	3		
		Implantation au sol minimale (m ²)	70	55	55		
		Largeur minimale (m)	7	7	6,1		
		Pourcentage d'emprise au sol maximal	40%	40%	40%		
	Parcelle	Largeur minimale à l'avant (m)	15	9	6,1		
		Profondeur minimale (m)	30	22	22		
		Superficie minimale (m ²)	425	178	130		
	Divers	Notes particulières	(1)	(1)	(1)(2)		
		PIIA	•	•	•		
		PAE					
		Projet intégré					
Notes particulières	(1)	La marge avant maximale permise est de 4 mètres					
	(2)	Une marge latérale totale de "0" mètre est autorisée pour une unité centrale ayant deux murs latéraux mitoyens					